

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stephanie Cormier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b940d1604e57be0be5ef5b32>

Date d'obtention : 2024-02-14 19:12:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que je ne dois en aucun cas regarder les photos des élèves et que je ne dois pas questionner l'instigateur. Je dois confisquer le cellulaire et contacter la police immédiatement la police si je soupçonne un acte malveillant. Je dois remplir la grille d'évaluation de l'incident évaluer l'état de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être mieux préparé à intervenir si ce genre de situations arrivent. Je pourrai m'assurer de protéger la victime et de ne pas compromettre une future enquête s'il y a lieu.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De garder le tout confidentiel, ne jamais regarder les photos des élèves et de ne jamais questionner l'instigateur.